

**Autorisation de département ou de laboratoire pour l'utilisation du prêt entre bibliothèques (PEB)**

**Année universitaire 202 - 202**

Je soussigné :

responsable du département ou du laboratoire :

UB et CF :

autorise : M

 à demander au titre du laboratoire des ouvrages (7 € de participation aux frais de port)

 à faire des demandes de photocopies d’articles de revues à des bibliothèques de l’enseignement supérieur (6 € l’article de 1 à 10 pages ou 8 € par tranches de 50 pages)

 à demander des documents en prêt et des articles photocopiés à d’autres organismes français ou étrangers : tarifs pratiqués par les organismes sollicités (BM, INIST, BLDSC, LC etc…), augmentés des frais de port et de douanes (hors Europe).

Fait à le

Signature et cachet

**Ce formulaire est à déposer au bureau de renseignement ou à la banque de prêt de votre BU.**

Pour tout renseignement, adressez-vous, selon votre BU, à :

• Jacob : Catherine Verger (04 79 75 91 53)

• Bourget : Nathalie Dupasquier (04 79 75 86 39)

• Annecy : Thibaud Kientzler (04 50 09 24 78)

ou consultez notre site web : http://www.scd.univ-savoie.fr/